

Les travailleurs en situation de handicap bénéficient de dispositifs spécifiques, destinés d'une part à faciliter leur accès et leur adaptation au sein de la formation choisie et du marché du travail.

Afin d'accueillir et de former le plus sereinement possible, les personnes en situation de handicap, le CFA Marc Ruyer a lié des partenariats avec l'AGEFIPH, l'APF et les services de médecines du travail.



L'AGEFIPH vous propose de vous accompagner dans vos démarches essentielles :

- Faire reconnaître un handicap
- Obtenir une aide AGEFIPH

Un numéro d'appel unique et gratuit est à votre disposition : 0 800 11 10 09 (accès aux personnes sourdes et malentendantes).

Pour les employeurs, le CFA Marc Ruyer sensibilise son réseau d'entreprise quant à la possibilité d'aides financières pour l'employeur.

L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) verse une prime à l'insertion de 1 800 euros à toute entreprise qui embauche un salarié handicapé pour un contrat d'au moins seize heures par semaine. Une prime existe également pour les contrats de professionnalisation ou d'apprentissage signés avec une personne en situation de handicap.

Enfin, le CFA Marc Ruyer participe régulièrement aux actions d'information organisées par AGEFIPH afin de se tenir informé des évolutions et enjeux d'une société plus inclusive.

L'objectif est de détailler les offres de services vers les entreprises pour accompagner au mieux les entreprises sur le champ de l'insertion et du maintien dans l'emploi de ces personnes.



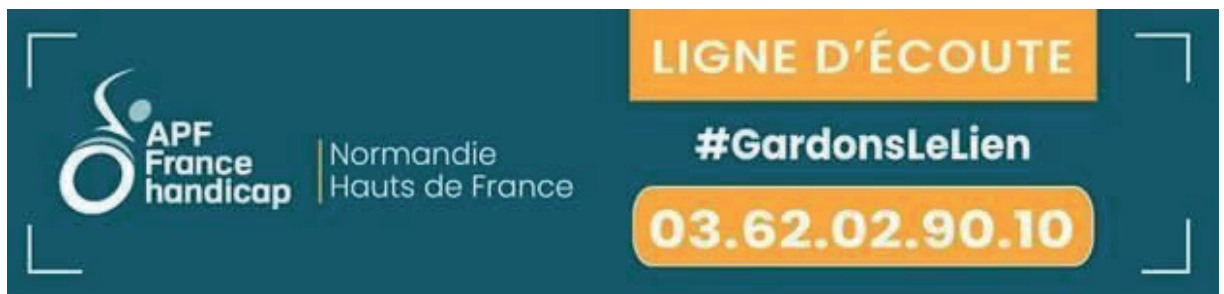
Le CFA Marc Ruyer a depuis de nombreuses années un partenariat avec l'APF afin de sensibiliser les équipes de formations mais aussi les apprenants à la notion de handicap.

Des séances de sensibilisation et d'information sont organisées afin d'introduire au sein de l'école la notion de handicap tout en dédramatisant son image, notamment pendant les cours d'instruction civique.

Sous forme d'activités ludiques et pédagogiques, il s'agit, pour nous, de sensibiliser les jeunes aux problèmes de la vie quotidienne induits par le handicap moteur, cela dans le but :

- De contribuer à en faire des adultes responsables et tolérants,
- Mieux appréhender la notion de handicap,
- De leur faire accepter les différences et des difficultés liées au handicap.

De plus, l'APF propose également une ligne d'écoute pour les apprenants en situation de handicap :



Contact du CFA Marc Ruyer : Alice QUEVAINE

Chargée de développement des actions associatives (CD2A) pour la délégation de Seine-Maritime

Tél. : 02.35.73.25.01

APF France handicap Délégation de Seine-Maritime

3 rue Linus Carl Pauling - 76130 Mont-Saint-Aignan



Les services de santé au travail, l'AMSN pour le CFA Marc Ruyer, contribue également à l'insertion et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Tous les deux ans, un diagnostic des locaux est effectué par les services de l'AMSN pour vérifier la compatibilité des locaux avec la qualité de vie au travail, la lutte contre les TMS et l'adaptation des locaux aux personnes en situation de handicap (normes de sécurité et de qualité de vie).

Contact du CFA Marc Ruyer : Elodie PUECH, Secrétaire Médicale du Dr Meyer

www.amsn.fr Tél. : 02 76 08 12 47

55 rue Amiral Cécille, Ndie II 76100 ROUEN

Concernant les locaux du CFA, ils sont aux normes PMR et ont été vérifiés et audités par la commission de sécurité de la Ville de Petit Quevilly et par l'Association ACCENOMIE (association qui conseille et accompagne les ERP dans la mise en conformité de leurs établissements).

En effet, le CFA considère l'adaptation aux situation de handicaps comme une démarche engagée et positive. Réussir l'intégration d'une personne en situation de handicap est un objectif primordial.

C'est pourquoi le CFA s'est doté de matériel de coiffure et l'esthétique aux normes handicap :

- Préserver un espace de travail suffisant autour du poste de coiffure, afin qu'un fauteuil puisse circuler
- Prévoir des tabourets bas pour la clientèle.
- Pour des coiffeurs malentendants, baisser le niveau de la musique, favoriser la communication écrite, avertir les clients afin qu'ils s'adressent au coiffeur de face...
- Achat de masque inclusif pour poursuivre la formation des personnes malentendantes
- Bac de coiffage réglable et inclinable pour accueillir un fauteuil
- Table de massage réglable
- Coiffeuse réglable
- Sèche-cheveux allégé
- Accès à tous les niveaux via les ascenseurs

De plus, un référent handicap a été désigné, M. James COLAS, afin que les apprenants et les entreprises puissent s'y référer.